

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 30 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 23 mai 2024

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 22

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

27_2024

Secrétaire de Séance :

Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET :

➤ DM1

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Etaient présents (17) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Audrey MONNIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Simon BRASSART, Anne-Françoise MARECHAL, Sabine HENNEBERT, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (5) : Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Michaël DELATTRE à François ERLEM, Fanny RICHARD donne pouvoir à Francis DUPIRE, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Excusés (1) : Romain POLLART

L'acompte du prêt de la CAF, dans le cadre des travaux de réfection du centre social, a été enregistré en 2023 sous forme de subvention. Il doit être réintégré au compte 16818-338 qui concerne les prêts. Il convient d'émettre un mandat pour titre annulé sur les exercices antérieurs.

Imputation	Désignation	Budget actuel	Modifications	Budget actualisé
673-020	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000 €	+ 37 328, 60 €	40 328, 60 €
2313-231-748	Agrandissement du complexe sportif	711 907, 46 €	- 37 328, 60 €	674 578, 86 €

L'émission d'un titre au compte 16818-338 permettra d'intégrer l'acompte du prêt CAF en recette d'investissement.

Imputation	Désignation	Budget actuel	Modifications	Budget actualisé
16818-338	Prêt CAF	87 041, 40 €	+ 37 328, 60 €	124 400 €

La commune pourra ensuite commencer à rembourser le prêt CAF par annuité de 12 442, 87 €.

Imputation	Désignation	Budget actuel	Modifications	Budget actualisé
16818-338	Prêt CAF	13 000 €	- 12 442, 87 €	557, 13 €

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser la DM 1 du budget principal 2024.